



**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS N° 12/2006  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Comptes communaux de l'exercice 2005**



Avec un autofinancement de 15,5 millions de francs pour l'exercice 2005, cela signifie que les dépenses nettes d'investissement de l'exercice écoulé, qui se sont élevées à 3,5 mios, ont pu être entièrement financées par les propres ressources de la Commune.

### Opérations de bouclage

Compte tenu du résultat favorable des comptes de l'exercice 2005, la municipalité a décidé de procéder à diverses opérations de bouclage, destinées à corriger la valeur de certains postes du bilan ou alléger les budgets futurs, soit :

a) Bâtiment rue du Midi 11, garderie Les Cèdres

Compte de bilan n° 9123.01, amortissement de fr. 870'000.—

Cet objet figure au bilan de la ville pour un montant de fr. 870'000.—, qui correspond à son estimation fiscale. Ce bâtiment ayant été transféré du patrimoine financier au patrimoine administratif, la règle veut que sa valeur au bilan soit ramenée à zéro. La municipalité demandera au Registre foncier de réduire l'estimation fiscale à zéro franc, comme il le fait pour tous les bâtiments administratifs de la Commune.

b) Fondation Beau-Séjour, reconnaissance de dette de fr. 1'000'000.— pour la cession du bâtiment de l'ancien Hôtel Beau-Séjour

Compte de bilan n° 9152.04, amortissement de fr. 1'000'000.—

En 1982, la Commune a accordé à la Fondation Beau-Séjour un droit de superficie grevant la parcelle n° 695, sise à la rue des Communaux 2. Dans le cadre de cette opération, elle a cédé le bâtiment sis sur ce bien-fonds (ancien hôtel Beau-Séjour), pour un prix de fr. 1'000'000.—. Ce montant a été "payé" sous forme de reconnaissance de dette en faveur de la Commune, aux conditions suivantes :

- ⇒ Aucune garantie réelle ne sera exigée
- ⇒ Aucun intérêt ne sera payé
- ⇒ Aucun amortissement ne sera demandé
- ⇒ La dénonciation au remboursement sera suspendue tant que la Fondation poursuivra son activité.

Ce montant d'un million de francs figure à l'actif et au passif du bilan de la Fondation, alors qu'il ne figure qu'à l'actif du bilan de la ville.

La Commune étant majoritairement représentée au Conseil de Fondation (c'est l'acte constitutif de la Fondation qui le prévoit), on voit mal cette dernière mettre un terme à ses activités. Dès lors, la municipalité a décidé d'amortir à zéro franc cet actif qui revêt, de par sa nature particulière, un caractère "fictif".

c) Fonds de rénovation de la salle del Castillo et du Casino du Rivage

Compte de bilan n° 9281.09, attribution d'un montant de fr. 2'500'000.—

Rappelons que, lors de sa séance du 3 mars 2005, le Conseil communal a autorisé la municipalité à vendre les 4950 actions CVE au porteur et d'affecter le produit de la vente au financement des travaux de rénovation de la salle del Castillo. Depuis la vente des actions, un montant de cinq mios fait l'objet d'un placement à terme. Afin de disposer d'une contrepartie équivalente au fonds de rénovation de la salle del Castillo (fr. 2'557'136.— au 31.12.2005), la municipalité a décidé une attribution de 2,5 mios de francs. Ainsi, la Commune disposera, lors des travaux de rénovation de la salle, d'un financement propre de 5 mios et d'un fonds de rénovation permettant d'effectuer un amortissement immédiat de 5 mios de francs et d'alléger ainsi les futurs budgets de fonctionnement.

d) Amortissement du solde de la valeur du Château de l'Aile

Compte de bilan n° 9123.01 (la valeur figurant au bilan est ramenée de fr. 3'500'000.— à fr. —.—)

fr. 3'500'000.—

Total des opérations de bouclément :

fr. 7'870'000.—

Si l'on ne tient pas compte de ces opérations de bouclément, le bénéfice brut de l'exercice 2005 serait de fr. 8'566'793.46.

**2/ Variations principales par rapport au budget 2005**

Charges

Budget 2005	fr.	92'925'800.—
Comptes 2005	<u>fr.</u>	<u>106'098'080.—</u>
Différence en francs	+ fr.	13'172'280.—
Différence en pour cent	+	14,18

**30 – Autorités et personnel**

Budget 2005	fr.	37'015'400.—
Comptes 2005	<u>fr.</u>	<u>34'959'197.—</u>
Différence en francs	- fr.	2'056'203.—
Différence en pour cent	-	5,55

La masse salariale représente le 32,95 % des charges totales. La diminution importante enregistrée par rapport au budget est due au fait que celui-ci prévoyait une dotation de 309,92 postes au total, alors que la situation réelle, au 31 décembre 2005, est de 288,38 postes, soit 21,54 postes de moins. La variation enregistrée concerne les deux secteurs suivants :

- a) Education : compte tenu des incertitudes concernant le calendrier de la "cantonalisation" du personnel administratif de la direction des écoles et du service psychopédagogique, les salaires ont été prévus pour toute l'année 2005, avec un remboursement des charges salariales par l'Etat.

Dans les faits, le personnel concerné a été transféré à l'Etat à fin avril 2005. Il en résulte une diminution des salaires payés (rubrique 30), compensée par une réduction équivalente des remboursements des charges salariales par l'Etat (rubrique 45).

- b) Sécurité : le renforcement du corps de police n'a pas pu être réalisé comme prévu à cause du marché du travail, qui n'a pas permis de trouver le nombre de candidats nécessaires (postes prévus au budget : 41, effectif réel au 31.12.2005 : 34,5 postes).

Le tableau ci-dessous présente un résumé de la variation des postes de travail au sein de l'administration, entre 2004 et 2005 :

	<b>Nombre de postes au 31 décembre</b>		
	<u>2005</u>	<u>2004</u>	<u>Ecart</u>
Greffe municipal	9,65	10,10	- 0,45
Personnel	2,60	2,60	0,00
Informatique	2,40	2,40	0,00
Affaires intercommunales	2,95	3,10	- 0,15
Développement durable	0,40	0,40	0,00
Finances / Gérances	35,30	35,35	- 0,05
Equipement / Technique	9,70	9,70	0,00
Equipement / Gestion	61,05	61,75	- 0,70
Education	11,15	23,44	- 12,29
Sécurité	60,80	57,40	+ 3,40
Services sociaux	68,75	59,85	+ 8,90
Culture et cultes	16,93	16,26	+ 0,67
Sport et jeunesse	6,70	5,60	+ 1,10
	<u>288,38</u>	<u>287,95</u>	<u>+ 0,43</u>

Le rapport de gestion de la municipalité pour l'exercice 2005 donne le détail des variations enregistrées dans les services de l'administration communale.

### **31 – Biens, services, marchandises**

Budget 2005	fr.	16'881'000.—
Comptes 2005	fr.	<u>16'857'611.—</u>
Différence en francs	- fr.	23'389.—
Différence en pour cent	-	0,14

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution de ce poste (en milliers de francs) :

	<u>Comptes 2005</u>	<u>Budget 2005</u>	<u>Comptes 2004</u>
310 Imprimés et fournitures de bureau	530	621	544
311 Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	1'189	1'279	859
312 Eau, gaz, électricité, combustible	2'895	2'502	2'397
313 Autres fournitures et marchandises	1'381	1'496	1'169
314 Entretien des immeubles, routes et territoire	3'635	3'506	3'114
315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	356	408	302
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	739	732	665
317 Réceptions et manifestations	339	393	339
318 Honoraires et prestations de service	5'567	5'708	5'490
319 Impôts, taxes, cotisations et frais divers	227	236	205
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	16'858	16'881	15'084
	=====	=====	=====

On constate que les économies réalisées par rapport au budget concernent toutes les rubriques de ce poste, à l'exception des frais d'énergie (312), en raison de la forte augmentation du prix du mazout et des frais d'entretien du patrimoine immobilier communal (314).

### 32 – Intérêts passifs

Budget 2005	fr.	5'092'200.—
Comptes 2005	fr.	<u>5'007'780.—</u>
Différence en francs	- fr.	84'420.—
Différence en pour cent	-	1,66

La diminution enregistrée est due aux intérêts hypothécaires, dont les taux ont enregistré une baisse courant 2005.

L'évolution du poste 32 « Intérêts passifs » au cours de ces derniers exercices a été la suivante :

		En pour cent des <u>recettes fiscales</u>
1994	5'007'853.—	10,00
1995	5'603'680.—	11,29
1996	5'875'625.—	12,65
1997	5'920'157.—	12,65
1998	6'542'863.—	12,96
1999	5'955'598.—	10,00
2000	5'638'740.—	9,20
2001	5'630'007.—	9,30
2002	5'332'988.—	8,08
2003	5'373'750.—	8,60
2004	4'988'602.—	9,05
2005	5'007'780.—	8,44

L'augmentation de la part en pour cent des intérêts passifs par rapport aux recettes fiscales entre 2003 et 2004 s'explique par la "basculé des impôts" au 1<sup>er</sup> janvier 2004, qui a eu pour conséquence de baisser le taux d'impôt communal de 100 à 77,5. La stabilisation des intérêts passifs et la croissance des recettes fiscales font que ce ratio enregistre une nouvelle diminution en 2005.

Quant à la dette consolidée (ensemble des emprunts à moyen et long terme), elle a évolué comme suit, depuis 1995 :

1995	109'468'657.—
1996	117'938'857.—
1997	132'373'411.—
1998	142'766'535.—
1999	139'870'032.—
2000	142'018'833.—
2001	133'468'973.—
2002	140'927'897.—
2003	130'371'419.—
2004	134'772'008.—
2005	134'004'542.—

Les autorisations d'emprunter accordées à la municipalité par le Conseil communal en 2002, 2003 et 2004, soit un montant total de fr. 32'000'000.—, ont été utilisées comme suit :

➤ 2002	:	12 millions
➤ 2003	:	---
➤ 2004	:	<u>15 millions</u>
		27 millions
Solde sur autorisation	:	<u>5 millions</u>
Total	:	<u>32 millions</u>

Rappelons que, compte tenu de la situation favorable des taux d'intérêts sur les emprunts à court terme, la municipalité a décidé de reporter sur 2004 le renouvellement des emprunts échus en 2003, pour un montant de dix millions de francs.

Si l'on considère également les emprunts à court terme, l'endettement total a diminué comme suit depuis 2001 :

2001	:	fr.	145'468'973.—
2002	:	fr.	140'927'897.—
2003	:	fr.	137'871'419.—
2004	:	fr.	134'772'008.—
2005	:	fr.	134'004'542.—

Par ailleurs, relevons que la trésorerie s'améliore de 15 millions de francs au 31.12.2005

### 33 – Amortissements

Budget 2005		fr.	5'436'500.—
Comptes 2005		fr.	<u>15'678'795.—</u>
Différence en francs	+	fr.	10'242'295.—
Différence en pour cent	+		188,40

L'augmentation constatée par rapport au budget est due :

- à l'amortissement du solde de la valeur du Château de l'Aile figurant au bilan de la ville fr. 3'500'000.—
- à l'amortissement de la valeur de la garderie Les Cèdres (transfert au patrimoine administratif) fr. 870'000.—
- à l'amortissement du prêt accordé à la Fondation Beau-Séjour, sous forme d'une reconnaissance de dette pour la cession du bien-fonds n° 695, sis à la rue des Communaux 2 (droit de superficie) fr. 1'000'000.—
- à la participation communale, pour les années 2003 et antérieures, à l'application du dégrèvement pour impôts étrangers prévus dans les conventions de la Confédération en vue d'éviter la double imposition (imputation forfaitaire de l'impôt, compte n° 220.3301) fr. 855'000.—
- à l'amortissement, en une seule annuité, de divers crédits d'investissements clôturés, avec prélèvement sur le fonds de réserve des égouts ou le fonds de réserve pour investissements futurs, soit :
  - 420.3311.25 Travaux de réparation des arrêts de bus place de la Gare et Cour-au-Chantre (préavis n° 16/2000) fr. 136'410.—
  - 420.3311.26 Démolition de la maison Perroud et aménagement de la place Scanavin (préavis n° 37/1991) fr. 61'827.80



430.3311	Aménagement parcelle quai Ernest-Ansermet en parc public (préavis n° 3/1991)	fr.	312'692.60
460.3311.01-06	Amortissement de six crédits d'investissement pour l'introduction du système séparatif et l'assainissement du réseau d'égouts (charge d'amortissement compensée intégralement par prélèvement sur le fonds de réserve des égouts)	fr.	3'189'576.05
6482.3311.01	Travaux de restructuration du parking Entre-Deux-Villes (préavis n° 28/2001)	fr.	218'797.10

### 35 – Remboursements, participations et subventions des collectivités publiques

Budget 2005	fr.	18'699'000.—
Comptes 2005	<u>fr.</u>	<u>21'511'967.—</u>
Différence en francs	+ fr.	2'812'967.—
Différence en pour cent	+	15,04

L'augmentation enregistrée par rapport aux prévisions budgétaires est due aux deux postes suivants :

- Participation au déficit des entreprises de transports publics (compte n° 130.3517) + fr. 2'236'525.— par rapport au budget. Ce poste tient compte de la prise en charge théorique du déficit des lignes 1 et 2 des VMCV. Cette charge est intégralement compensée en revenus sous compte n° 130.4657 – Indemnisation de la SEVM. Ce mode de comptabilisation découle de la loi sur les transports publics, qui veut que l'Etat ne verse sa part au déficit d'une compagnie de transports que si les communes paient également leur part. Cette prise en charge est théorique (sans incidence sur le résultat des comptes communaux) du fait de la convention du 21.12.1988 signée entre les communes et la SEVM (utilisation du domaine public, fourniture d'électricité et exploitation d'une ligne de trolleybus et de service de bus). De plus, à l'instar de la facture sociale, l'Etat de Vaud ne facture plus avec une année de décalage la part des communes au déficit des lignes de trafic régional. Ainsi, les comptes 2005 comprennent à la fois la part de Vevey au déficit des exercices 2004 et 2005, soit :

⇒ Année 2004	:	fr.	624'772.80
⇒ Année 2005	:	fr.	726'786.25

- Facture sociale : celle-ci augmente de fr. 271'809.— par rapport au budget. Le détail de l'évolution de la facture sociale est donné en annexe au présent préavis.

### 36 – Aides et subventions

Budget 2005	fr.	6'519'000.—
Comptes 2005	<u>fr.</u>	<u>6'327'034.—</u>
Différence en francs	- fr.	191'966.—
Différence en pour cent	-	2,94

La diminution enregistrée par rapport au budget résulte de toute une série de petites variations sur l'ensemble des subventions versées.

### 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Budget 2005	fr.	1'040'000.—
Comptes 2005	fr.	<u>3'585'998.—</u>
Différence en francs	+ fr.	2'545'998.—
Différence en pour cent	+	244,81

Ce poste enregistre l'attribution au Fonds de réserve des collecteurs de l'excédent des recettes du chapitre 460 – Egouts, pour un montant de fr. 1'067'332.—.

L'augmentation enregistrée résulte de l'opération de bouclage suivante :

- Attribution d'un montant de fr. 2'500'000.— au fonds de rénovation de la salle del Castillo (compte de bilan n° 9281.09)

### 39 – Imputations internes

Budget 2005	fr.	2'242'700.—
Comptes 2005	fr.	<u>2'169'698.—</u>
Différence en francs	- fr.	73'002.—
Différence en pour cent	-	3,26

Ce poste, qui représente la facturation des diverses prestations entre services de la Commune, n'appelle pas de remarque particulière.

Revenus

Budget 2005	fr.	89'867'300.—
Comptes 2005	fr.	<u>106'794'873.—</u>
Différence en francs	+ fr.	16'927'573.—
Différence en pour cent	+	18,84

### 40 – Impôts

Budget 2005	fr.	53'569'000.—
Comptes 2005	fr.	<u>59'042'465.—</u>
Différence en francs	+ fr.	5'473'465.—
Différence en pour cent	+	10,22

Le tableau annexé au présent préavis présente les recettes fiscales mises en compte pour 2005, comparées avec le budget et les comptes des exercices 2002 – 2004. Le tableau comprend également les impôts inscrits au budget 2006.

Afin de faciliter les comparaisons, les recettes fiscales des années 2002 et 2003 ont été ramenées de 100 à 77,5, nouveau taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004, avec la bascule des impôts.

Les recettes fiscales pour l'exercice 2005 s'élèvent à fr. 59'042'465.— au total, soit fr. 5'473'465.— de plus que le budget. Elles représentent le 55,29 % des recettes totales du compte de fonctionnement.

Le produit des impôts appelle les commentaires suivants :

- L'impôt sur le revenu des personnes physiques, mis en compte pour l'année 2005, comprend :
  - La comptabilisation des acomptes 2005
  - La comptabilisation du solde des résultats (en plus ou en moins) de la taxation 2003 (environ 25 % de dossiers)
  - La comptabilisation des résultats (en plus ou en moins) de la taxation 2004 (77 % des dossiers taxés à fin décembre 2005).

Ainsi, comme la municipalité l'avait annoncé lors du bouclage des exercices 2003 et 2004, les comptes de l'année 2005 bénéficient d'un important effet de rattrapage.

En effet, rappelons que selon le nouveau système de taxation annuelle introduit au 1<sup>er</sup> janvier 2003, c'est la situation du contribuable au 31 décembre qui est prise en compte. Cela signifie que les acomptes d'impôts payés par les nouveaux citoyens, arrivés à Vevey depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, ne sont attribués à notre Commune qu'au moment de la taxation définitive qui intervient, pour la majorité des contribuables, dans le courant de l'année suivante. Selon la statistique des taxations établies à fin décembre 2005, il apparaît que :

- 95,7 % des déclarations 2003 sont taxées
  - 77,3 % des déclarations 2004 sont taxées.
- L'impôt sur la fortune des personnes physiques est pratiquement stable pour la période 2002 – 2005. Cette situation s'explique par la situation boursière défavorable en 2002, 2003 et 2004, ainsi que le confirme l'évolution du SMI :

○	31.12.2000	8'135
○	31.12.2001	6'418
○	31.12.2002	4'574
○	31.12.2003	5'488
○	31.12.2004	5'693
○	31.12.2005	7'584
○	fin avril 2006	8'000
- Impôt à la source : les salaires versés dans le cadre du projet GLOBE / Nestlé ont influencé les recettes des années 2003 et 2004.
  - Le produit de l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt sur le capital des sociétés est de fr. 1'742'000.— supérieur au budget, mais de fr. 520'000.—, ou 2,6 % inférieur aux résultats 2004. Comme le montre le tableau récapitulatif des recettes fiscales, ces deux impôts peuvent accuser de fortes variations d'un exercice à l'autre. Toutefois, les bons résultats enregistrés en 2005 par les sociétés (Nestlé, banques, assurances) devraient conduire à une croissance de ces deux impôts en 2006.
  - L'impôt foncier enregistre un rattrapage dû à la taxation des nouveaux immeubles construits à Vevey en 2003 et 2004.
  - Le produit des droits de mutation est le reflet des nombreuses opérations immobilières réalisées sur le territoire veveysan.

#### 41 – Patentes, concessions

Budget 2005	fr.	2'182'000.—
Comptes 2005	fr.	<u>2'254'264.—</u>
Différence en francs	+ fr.	72'264.—
Différence en pour cent	+	3,31

La redevance de la Société électrique Vevey-Montreux, calculée sur les ventes d'énergie, a été supérieure aux prévisions budgétaires (compte n° 210.4112.01).

#### 42 – Revenus du patrimoine

Budget 2005	fr.	8'764'500.—
Comptes 2005	fr.	<u>14'435'115.—</u>
Différence en francs	+ fr.	5'670'615.—
Différence en pour cent	+	64,70

L'augmentation enregistrée par rapport au budget est due aux deux postes suivants :

- Plus-value comptable enregistrée lors de la vente des 4950 actions CVE au porteur (compte n° 200.4241)
- Gain comptable (différence entre le prix de vente et l'estimation fiscale) lors de la vente de l'immeuble sis rue de l'Union 9 et le bien-fonds n° 350 à l'ECA (compte n° 200.4242).

#### 43 – Taxes, émoluments, produit des ventes

Budget 2005	fr.	9'698'300.—
Comptes 2005	fr.	<u>10'874'548.—</u>
Différence en francs	+ fr.	1'176'248.—
Différence en pour cent	+	12,13

La croissance de ce poste par rapport aux prévisions budgétaires est due, pour l'essentiel, aux recettes des chapitres "601 – Secrétariat de police", "653 - Ambulances" et "Garderies communales".

#### 44 – Part à des recettes cantonales

Budget 2005	fr.	300'000.—
Comptes 2005	fr.	<u>316'692.—</u>
Différence en francs	+ fr.	16'692.—
Différence en pour cent	+	5,56

Ce poste représente la part de la Commune (5/12èmes) à l'impôt sur les gains immobiliers (compte n° 220.4411).

#### 45 – Participations et remboursements de collectivités publiques

Budget 2005	fr.	12'801'300.—
Comptes 2005	fr.	<u>11'675'093.—</u>
Différence en francs	- fr.	1'126'207.—
Différence en pour cent	-	8,80

La diminution constatée par rapport au budget provient de l'adaptation des subventions et participations cantonales en matière scolaire, en fonction des dépenses salariales effectives payées par la Commune (voir commentaire sous chapitre 30 – Autorités et personnel).

#### 46 – Autres participations et subventions

Budget 2005	fr.	22'500.—
Comptes 2005	fr.	<u>1'595'938.—</u>
Différence en francs	+ fr.	1'573'438.—

L'augmentation enregistrée provient du nouveau compte n° 130.4657 – Indemnisation de la SEVM pour la couverture du déficit des lignes 1 et 2 des VMCV.

#### 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Budget 2005	fr.	287'000.—
Comptes 2005	fr.	<u>4'431'060.—</u>
Différence en francs	+ fr.	4'144'060.—

L'augmentation enregistrée par rapport aux prévisions budgétaires est due :

- aux prélèvements sur le fonds de réserve des égouts et le fonds de réserve pour investissements futurs, pour compenser la charge d'amortissement de divers crédits d'investissement amortis en une seule annuité (voir le détail donné au poste 33 – Amortissements)
- à la dissolution de la provision pour l'indexation complémentaire des traitements au 01.01.2005, de 0,67 %.

#### 49 – Imputations internes

Budget 2005	fr.	2'242'700.—
Comptes 2005	fr.	<u>2'169'698.—</u>
Différence en francs	- fr.	73'002.—
Différence en pour cent	-	3,26

Ce poste n'appelle pas de remarque particulière.

### 3/ **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2005 peuvent être résumées de la manière suivante (en milliers de francs) :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<b>Investissements <u>nets</u></b>
Ouvrages de génie civil	965	1	964
Bâtiments et construction	2'419	369	2'050
Mobilier, machines et véhicules	557	32	525
	<hr/>		
	3'941	402	3'539
	=====		

Le détail des dépenses d'investissement par objet figure dans la brochure des comptes de l'exercice 2005.

### 4/ **Bilan**

L'examen des divers postes du bilan de la ville (voir le tableau "Bilans comparés" en annexe) permet de faire les commentaires suivants :

## **ACTIF**

### **910 - Disponibilités**

La trésorerie disponible augmente de 15 mios de francs par rapport au 31 décembre 2004.

Cette évolution est le reflet de l'autofinancement important dégagé par les comptes de l'exercice 2005.

### **911 - Débiteurs et comptes courants**

La diminution de ce poste de 2,7 mios par rapport au 31 décembre 2004 s'explique par le fait que l'Etat a rattrapé son retard dans le versement des acomptes d'impôts au cours de l'année 2005.

### **912 - Placements du patrimoine financier**

Ce poste comprend, pour l'essentiel, les propriétés communales (terrains et bâtiments) faisant partie du patrimoine financier, soit celles qui ne sont pas absolument nécessaires à l'accomplissement des tâches de la Commune et qui de ce fait, peuvent être aliénées.

Selon les dispositions de l'article 26 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, les immeubles du patrimoine financier doivent figurer à l'actif du bilan à concurrence de leur estimation fiscale.

Le détail des propriétés communales est donné dans la brochure des comptes de l'exercice 2005.

Rappelons que, à l'occasion du bouclage des comptes de l'exercice 2005, la municipalité a décidé d'amortir le solde de la valeur du Château de l'Aile, à raison de 3,5 millions de francs, ainsi que la garderie Les Cèdres, pour un montant de fr. 870'000.—.

#### **914 - Investissements du patrimoine administratif**

La diminution de quelque 4,8 millions de francs par rapport à l'exercice précédent résulte des investissements nets de l'année, diminués des amortissements. Le détail des investissements par objet figure dans la brochure des comptes de l'exercice 2005.

#### **915 - Prêts et capitaux de dotation**

Ce poste enregistre l'amortissement du prêt de fr 1'000'000.— accordé à la Fondation Beau-Séjour sous forme d'une reconnaissance de dette pour la cession du bien-fonds n° 695 (droit de superficie).

#### **916 - Subventions et participations à amortir**

Remarque identique que pour le poste 914.

## **PASSIF**

#### **920 - Engagements courants**

Ce poste correspond, pour l'essentiel, aux fournisseurs enregistrés avant le 31 décembre 2005 et payables en 2006.

#### **922 - Emprunts à moyen et long terme**

La diminution de fr. 767'500.— enregistrée est due aux amortissements financiers de prêts hypothécaires. Relevons qu'aucun emprunt n'est arrivé à échéance en 2005.

#### **929 - Capital**

Le bénéfice de l'exercice 2005 après les opérations de bouclage de fr. 696'793.46, est viré à ce compte au 31 décembre 2005. Ainsi, le capital atteint le montant de fr. 1'294'701.50.

### **5/ Conclusions**

La municipalité se déclare satisfaite du résultat des comptes de l'exercice 2005 qui présentent un bénéfice brut, avant les opérations de bouclage, de 7,9 millions de francs et un autofinancement dépassant la barre des 15 millions de francs. L'examen des charges et revenus par nature permet de constater que les impôts sont "meilleurs" que prévu (important rattrapage au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques) et que les dépenses de fonctionnement ont été inférieures aux prévisions budgétaires.

Toutefois, il importe de demeurer attentifs à l'évolution future des finances de notre Commune, qui continueront à être influencées par des éléments extérieurs, sur lesquels la municipalité et le Conseil communal n'ont aucune maîtrise :

- La révision de la péréquation financière intercommunale, qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

- La volonté du Conseil d'Etat de faire participer les communes au financement de certaines prestations fournies à la population afin de retrouver, à l'horizon 2007, un budget cantonal équilibré (participation des communes au rétablissement des finances cantonales).
- La réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RTP). Cette réforme a été acceptée en votation populaire le 24.11.2004 et son entrée en vigueur est prévue pour 2008. Selon les premières estimations, la nouvelle répartition des tâches et des charges entre la Confédération et le canton de Vaud engendrerait pour les communes un supplément de dépenses de 110 millions de francs. Cet impact important s'explique par le fait qu'une grande partie des charges transférées au canton par la RTP alourdira la facture sociale.
- Le décret cantonal du 5 avril 2005 sur le secteur électrique, qui va modifier sensiblement à la baisse le montant de la redevance pour l'utilisation du domaine public, qui est payée par Romande Energie.
- L'impact réel sur nos recettes fiscales de l'amélioration de la situation économique et l'augmentation du nombre de contribuables.

\* \* \* \* \*



En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

**VU** le préavis n° 12/2006, du 4 mai 2006, concernant "Comptes communaux de l'exercice 2005"

**VU** le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

d'approuver les comptes de l'exercice 2005, soit :

1. Comptes de la ville
2. Comptes des fonds spéciaux gérés par la ville

et d'en donner décharge à la municipalité.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Perrenoud

Municipal-délégué : - M. Dominique Rigot, syndic

Annexes : - Charges et revenus par direction  
- Charges et revenus par nature  
- Recettes fiscales  
- Evolution de l'autofinancement  
- Evolution de la facture sociale  
- Bilans comparés

# CHARGES ET REVENUS PAR DIRECTION

	COMPTES 2005		BUDGET 2005		COMPTES 2004	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	10'717'537.43	2'263'584.50	8'536'400	1'018'500	7'914'837.73	695'795.95
Finances	33'764'964.03	83'657'979.92	25'079'200	71'856'900	27'748'046.18	74'204'008.49
Equipement - Technique	1'629'528.42	317'922.65	1'620'100	294'800	1'599'840.15	315'931.20
Equipement - Gestion	16'684'792.78	6'695'387.95	12'963'000	2'890'800	12'843'826.11	2'925'484.15
Education	8'418'510.17	2'245'597.15	9'327'700	3'026'300	8'999'224.81	3'415'055.17
Sécurité	8'289'466.96	5'832'433.80	8'492'000	5'177'600	7'377'747.63	5'309'220.35
Secours contre les incendies	1'174'012.66	715'066.87	1'358'200	821'200	1'152'805.90	666'865.69
Protection civile	286'658.80	0.00	311'500	0	274'173.90	314'440.00
Services sociaux	18'321'253.47	4'668'106.60	18'471'600	4'438'200	17'112'270.88	3'679'414.15
Culture et cultes	5'167'430.69	271'161.15	5'111'000	255'500	5'003'115.51	270'506.40
Animations sport et jeunesse	1'643'924.17	127'632.45	1'655'100	87'500	1'286'243.36	113'318.65
<b>Totaux</b>	<b>106'098'079.58</b>	<b>106'794'873.04</b>	<b>92'925'800</b>	<b>89'867'300</b>	<b>91'312'132.16</b>	<b>91'910'040.20</b>
Excédent de charges						
Excédent de revenus	<b>696'793.46</b>			<b>3'058'500</b>	<b>597'908.04</b>	
Sommes égales	<b>106'794'873.04</b>	<b>106'794'873.04</b>	<b>92'925'800</b>	<b>92'925'800</b>	<b>91'910'040.20</b>	<b>91'910'040.20</b>



# RECETTES FISCALES

	<i>(en milliers de francs)</i>	BUDGET	COMPTES	BUDGET	COMPTES	COMPTES	COMPTES	ECARTS EN %	
		2006	2005	2005	2004	2003	2002	C05-B05	C05-C04
4001	Impôts sur le revenu	25'200	27'683	24'200	21'440	21'728	21'361	14.39%	29.12%
4001.01	Impôts sur le bénéfice en capital	650	360	650	564	560	343	-44.62%	-36.17%
4001.02	Abattement	0	0	0	0	0	126		
4002	Impôts sur la fortune	3'100	2'889	3'100	2'860	2'875	2'976	-6.81%	1.01%
4003	Impôts à la source	2'000	2'007	1'500	2'897	3'654	1'546	33.80%	-30.72%
4003.01	Impôts des travailleurs frontaliers	400	420	315	373	278	219	33.33%	12.60%
4004	Impôts sur la dépense	360	324	320	356	345	318	1.25%	-8.99%
4011	Impôts sur le bénéfice net	5'800	5'239	5'500	5'282	3'157	4'824	-4.75%	-0.81%
4012	Impôts sur le capital	14'200	14'003	12'000	14'480	11'813	13'073	16.69%	-3.29%
	<b>Sous-total 4011 + 4012</b>	<b>20'000</b>	<b>19'242</b>	<b>17'500</b>	<b>19'762</b>	<b>14'970</b>	<b>17'897</b>	<b>9.95%</b>	<b>-2.63%</b>
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	500	460	500	340	432	523	-8.00%	35.29%
4020	Impôt foncier	2'900	3'045	2'900	2'743	2'273	2'819	5.00%	11.01%
4040	Droits de mutation	1'100	1'209	1'000	1'094	944	1'120	20.90%	10.51%
4050	Impôts sur les successions et donations	1'500	1'328	1'500	2'266	792	3'210	-11.47%	-41.39%
4061	Impôts sur les cédés	75	69	75	73	75	76	-8.00%	-5.48%
4064	Impôts sur les patentes d'appareils automatiques	7	7	9	7	7	9	-22.22%	0.00%
4411	Impôts sur les gains immobiliers	220	317	300	350	247	555	5.67%	-9.43%
	<b>Total</b>	<b>58'012</b>	<b>59'360</b>	<b>53'869</b>	<b>55'125</b>	<b>49'180</b>	<b>53'098</b>	<b>10.19%</b>	<b>7.68%</b>

3301	Défalcations, escomptes et imputation forfaitaire de l'impôt	-550	-1416	-550	-592	-630	-540		
------	--	------	-------	------	------	------	------	--	--

# EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT

	C 2005	B 2005	C 2004	C 2003	C 2002	C 2001	C 2000	C 1999
33 - Amortissements	15'678'795	5'436'500	8'890'852	5'588'949	9'616'305	5'973'851	5'889'987	4'776'683
200.3330 - Amortissement du découvert au bilan							3'875'483	6'575'322
38 - Attributions aux fonds de réserve :								
- Réserve pour investissements futurs	0	0	0	0	0	0	0	1'650'894
- Autres attributions	3'585'998	1'040'000	1'781'089	1'032'066	1'489'543	1'052'831	1'246'903	1'674'326
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-4'431'060	-287'000	-216'941	-135'827	-200'209	-127'448	-444'272	-82'792
Résultat de l'exercice	696'793	-3'058'500	597'908	-1'856'813	488'255	568'853	119'398	0
	15'530'526	3'131'000	11'052'908	4'628'375	11'393'894	7'468'087	10'687'499	14'594'433

*Autofinancement moyen 1999-2005:*

**10'765'103**

# Evolution de la contribution à la facture sociale

	2005	B 2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
751.3515 Protection de la jeunesse	611'613	622'500	649'692	803'038	693'844	477'583	413'641	404'188	424'504
Dépenses de aides, subventions et autres régimes sociaux	3'056'928	2'480'900	2'629'588	2'527'491	2'282'016	1'929'989	1'804'832	1'789'360	1'347'765
751.3515.02 Prestations complémentaires AVS/AI	2'475'283	2'670'500	2'458'555	2'666'171	2'489'111	2'071'466	1'993'945	1'955'049	1'906'749
751.3515.03 Hébergement médico-social	721'104	858'000	780'240	811'518	832'124	297'330	197'219	182'334	205'704
751.3515.04 Assurance maladie et accidents	1'154'482	1'094'400	1'176'802	1'329'502	1'098'017	888'032	945'550	896'881	677'118
751.3515.05 Dépenses AVS/AI/AFA									813'980
751.3615.07 Aides à la famille et au maintien à domicile	57'560	65'100							
751.3658.09 Correctif répartition facture sociale 2005	11'930								
501.3512 Enseignement spécialisé	652'709	678'400	621'962	742'701	619'543	488'205	458'509	437'229	472'049
<b>Facture sociale totale</b>	<b>8'741'609</b>	<b>8'469'800</b>	<b>8'316'839</b>	<b>8'880'421</b>	<b>8'014'655</b>	<b>6'152'605</b>	<b>5'813'696</b>	<b>5'665'041</b>	<b>5'847'869</b>

## Part des communes

Classification financière de Vevey

50 %	50 %	50 %	45 %	40 %	33 %	33 %	33 %	33 %	33 %
6	6	6	5	5	5	5	5	5	5

Variation en % par rapport à l'année précédente

16.25%	-6.35%	10.80%	30.26%	5.83%	2.62%	-3.13%
--------	--------	--------	--------	-------	-------	--------

# BILANS COMPARES

	BILAN AU 31.12.2005	en % du total	BILAN AU 31.12.2004	en % du total	ECARTS 05/04	
					en francs	en %
<b>ACTIF</b>						
910 DISPONIBILITES	25'369'356.20	14.07%	10'327'552.07	5.76%	15'041'804.13	145.65%
911 DEBITEURS ET COMPTES COURANTS	24'762'498.57	13.73%	27'466'733.89	15.31%	-2'704'235.32	-9.85%
912 PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	66'294'676.98	36.76%	71'962'061.96	40.11%	-5'667'384.98	-7.88%
913 ACTIFS TRANSITOIRES	5'112'322.69	2.84%	4'870'269.66	2.71%	242'053.03	4.97%
914 INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	49'863'372.16	27.65%	54'660'950.99	30.47%	-4'797'578.83	-8.78%
915 PRETS ET CAPITAUX DE DOTATION	8'170'175.00	4.53%	9'140'025.00	5.09%	-969'850.00	-10.61%
916 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A AMORTIR	748'747.95	0.42%	975'747.95	0.54%	-227'000.00	-23.26%
919 DECOUVERT	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	
	<b>180'321'149.55</b>	<b>100.00%</b>	<b>179'403'341.52</b>	<b>100.00%</b>	<b>917'808.03</b>	<b>0.51%</b>
<b>PASSIF</b>						
920 ENGAGEMENTS COURANTS	11'133'245.53	6.17%	10'320'867.26	5.75%	812'378.27	7.87%
921 DETTES A COURT TERME	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	
922 EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME	134'004'541.50	74.31%	134'772'007.85	75.12%	-767'466.35	-0.57%
923 ENGAGEMENTS ENVERS DES PROPRES ETABLISSEMENTS ET FONDS SPECIAUX	211'893.12	0.12%	263'697.47	0.15%	-51'804.35	-19.65%
925 PASSIFS TRANSITOIRES	11'221'251.95	6.22%	10'301'339.22	5.74%	919'912.73	8.93%
928 FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVE	22'455'515.95	12.45%	23'147'521.68	12.90%	-692'005.73	-2.99%
929 CAPITAL	1'294'701.50	0.72%	597'908.04	0.33%	696'793.46	116.54%
	<b>180'321'149.55</b>	<b>100.00%</b>	<b>179'403'341.52</b>	<b>100.00%</b>	<b>917'808.03</b>	<b>0.51%</b>